

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE RISOUL (05600)

**DECLARATION DE PROJET EMPORTANT
MISE EN COMPATIBILITE DU PLU
- HAMEAU DES GRANDS BOIS -**

**2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
DURABLES**

PLU initial approuvé le 29/08/2013

Déclaration de projet emportant mise en
compatibilité du PLU approuvée le
10 août 2022

Le Maire, Régis SIMOND

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité – avenue de la Clapière,
1, résidence la Croisée des Chemins
05200 Embrun
Tel : 04.92.46.51.80 / Mail : contact@alpicite.fr
Site Web : www.alpicite.fr



SOMMAIRE





SOMMAIRE	3
Les objectifs d'aménagement et de développement durables	7
1. Les grands objectifs	7
2. Les objectifs opérationnels	8
Les orientations générales	9
1. Les politiques	9
2. Les orientations thématiques	11
3. Les objectifs chiffrés	15





LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Risoul a subi une transformation depuis la création de la station dans les années 70. La commune est divisée en deux avec en haut le lieu où l'on va travailler et en bas, le lieu de vie et d'habitat (le foyer).

Poussée par l'activité de la station, Risoul a un peu perdu de son âme et aujourd'hui, la commune est au point de rupture entre une mono-industrie touristique et un affadissement de la vie au niveau du chef-lieu et des hameaux, affadissement lié à un développement progressivement important et non maîtrisé.

Pour inverser cette tendance, la commune voudrait retrouver une qualité de vie sociale, une dimension plus humaine, en somme,... une identité renouvelée.

1. LES GRANDS OBJECTIFS

A l'issue des réunions de travail de la commission municipale, **quatre** objectifs principaux ont été retenus :

1. Habiter à Risoul

- Avec l'essor de la station, il est de plus en plus difficile de pouvoir habiter Risoul.
En effet, la résidence secondaire a pris le dessus sur les résidences principales, les prix des loyers et du foncier restent souvent inabordables pour les locaux.
Par ailleurs, l'offre de logements est insuffisante et/ou inadaptée.

2. Travailler à Risoul

- La station représente un pôle d'emplois non négligeable.
Mais c'est un équilibre fragile qu'il faut s'attacher à conserver en diversifiant les activités et en renforçant tout ce qui peut créer de l'emploi.

3. Organiser Risoul

- Risoul s'est développé un peu de façon désorganisée et au gré des opportunités, ce qui a entraîné un étalement de l'urbanisation et une perte de son identité.

4. Préserver Risoul

- Le cadre dans lequel s'inscrit la commune est l'une des raisons fortes de son attractivité : la présence de hameaux anciens, un espace naturel proche.
La préservation du patrimoine ainsi que sa mise en valeur sont nécessaires à l'attractivité de la commune.



2. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Chacun des grands objectifs se traduit en objectifs secondaires ou opérationnels.

1. Habiter à Risoul

Accueillir et retenir des jeunes et des familles

Garder les personnes âgées

Offrir un logement adapté et financièrement accessible

Développer les services publics de proximité

Favoriser l'emploi local

2. Travailler à Risoul

Favoriser l'emploi local

Favoriser le tourisme créateur d'emplois

Accompagner l'évolution de l'agriculture

Diversifier l'économie (ZA, tourisme doux, Plan de Phazy, commerces et services, ...)

3. Organiser Risoul

Créer un coeur de village / centre de vie

Recoudre l'urbanisation (hameaux, liaisons)

Améliorer la qualité architecturale et paysagère

4. Préserver Risoul

Protéger l'agriculture

Préserver les espaces naturels et forestiers

LES ORIENTATIONS GENERALES

1. LES POLITIQUES

- Renforcer la partie basse (habitée) de la commune
- Renforcer le village
- Renforcer les activités économiques en bas de la commune
- Renforcer et développer la station de Risoul

- Privilégier l'utilisation des équipements existants
- Améliorer les voiries

- Créer un coeur de village
- Procéder par opérations d'aménagement d'ensemble
- Améliorer le fonctionnement urbain

- Protéger les espaces à risques
- Protéger les berges de ruisseaux
- S'appuyer sur les protections réglementaires existantes (Loi Montagne, Grenelle 2, Natura 2000,...)

- Préserver les bonnes terres agricoles
- Éviter les conflits entre agriculteurs et urbains
- Favoriser les évolutions de l'agriculture

- S'appuyer sur les protections et gestions existantes (Gestion ONF)
- Maintenir les équilibres actuels
- Compléter ponctuellement la protection des boisements

- Conserver les continuités des torrents
- Maintenir les canaux (eau chaude de Plan de Phazy,...)



Politiques d'aménagement

- Zonage
- Règlement
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Politiques foncières

Politiques d'équipement

- Zonage
- Règlement
- Emplacements réservés
- Servitude

Politiques d'urbanisme

- Zonage
- Règlement
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacements réservés
- Politiques foncières

Politiques de protection des espaces naturels

- Zonage
- Règlement
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- L 123-1-5-7 du CU (Protection paysagère et patrimoniale)
- Natura 2000, ZNIEFF, PPR

Politiques de protection des espaces agricoles

- Zonage
- Règlement
- Sous-zonage agricole
- Zone Agricole Protégée (ZAP)

Politiques de protection des espaces forestiers

- Gestion ONF
- Espaces Boisés Classés (EBC)

Politiques de préservation et remise en bon état des continuités écologiques

- L 123-1-5-7 du CU (Protection paysagère et patrimoniale)
- Zonage
- Règlement
- Espaces Boisés Classés (EBC)



2. LES ORIENTATIONS THEMATIQUES

- Accueillir des jeunes familles
- Offrir des logements adaptés et financièrement accessibles
- Permettre l'accueil des travailleurs saisonniers sur la station de Risoul

- Encourager le covoiturage (Navette Station existante)

- Poursuivre la politique d'équipement par la fibre optique et WIFI
- Accompagner les politiques de développements des communications numériques

- Néant

- Permettre le développement d'entreprises existantes ou à venir
- Conforter la zone d'activités
- Favoriser le tourisme créateur d'emplois notamment sur la station de Risoul
- Diversifier les offres d'hébergements touristiques
- Accompagner les évolutions de l'agriculture
- Développer les services publics de proximité

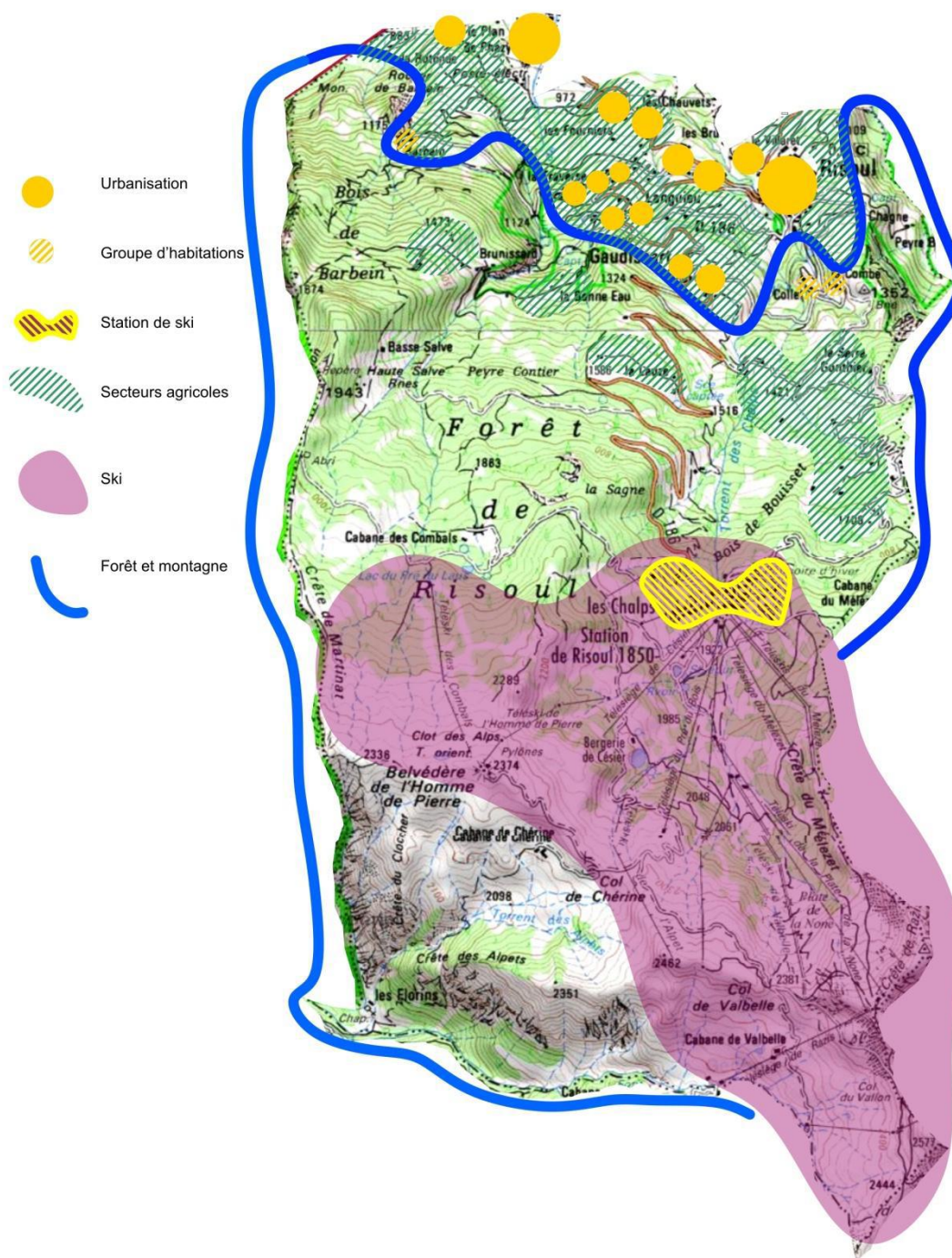
- Développer Plan de Phazy

- Ne pas dépasser une surface moyenne de terrain de 800 m² par logement
- Instaurer une densité minimale dans les zones urbaines et à urbaniser
- Lutter contre la rétention foncière



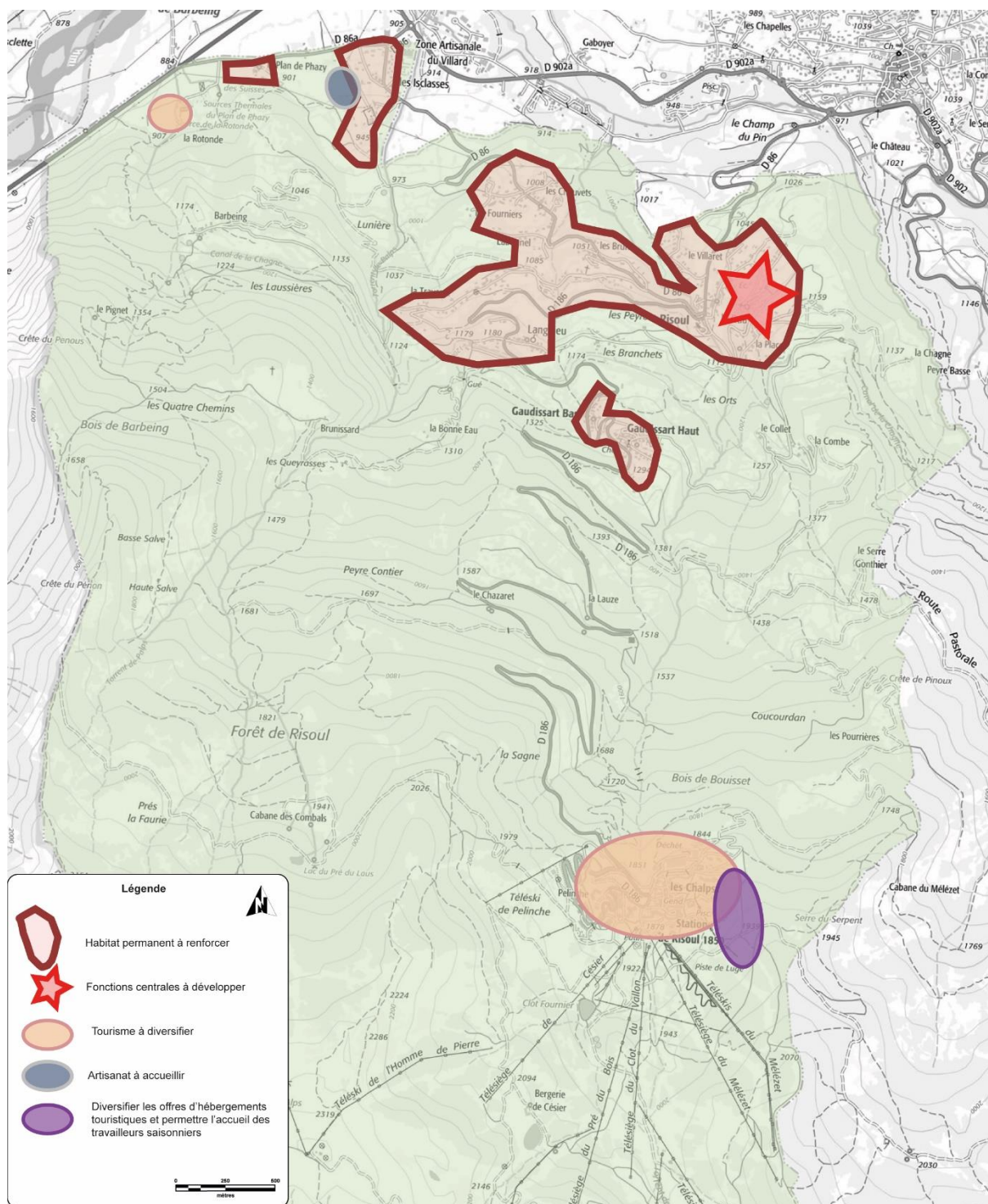
L'habitat	• Zonage • Règlement • Servitude pour mixité sociale (L 123-1-5-16 du CU) • Opération communale
Les transports et déplacements	• Emplacements réservés • Echelle départementale • Echelle intercommunale
Le développement des communications numériques	• Echelle supracommunale
L'équipement commercial	• Echelle du bassin économique du Guillestrois
Le développement économique	• Zonage • Règlement • Orientations d'Aménagement et de Programmation
Le développement des loisirs	• Politiques intercommunales
La modération de la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain	• Zonage • Règlement • Opération d'aménagement d'ensemble • Majoration possible des taxes (foncier constructible non bâti, taxe de sous-densité, sur les plus-values,...)

Organisation du territoire de RISOUL





Projet de développement de la commune de RISOUL





3. LES OBJECTIFS CHIFFRES

Objectif démographique à 15 / 20 ans : 850 personnes en 2025

(Rappel : 1990 : 526 hab, 1999 : 638 hab, 2006 : 643 hab)

Population permanente supplémentaire attendue : + 200 personnes

Logements

Nombre de résidences principales supplémentaires nécessaires : + 100 RP

Nombre de résidences secondaires supplémentaires vraisemblables : + 100 RS

Total de logements supplémentaires : **+ 200 logements + 380 lits logements saisonniers**

- Dont dans le bâti existant : **+/- 30 logements**
- Dont sur des terrains non construits ou à densifier : **+ 170 logements**
 - o Soit une superficie de terrains constructibles de : **+/- 13 ha**
(Surface moyenne de 800 m² par logement)
- Dont logements saisonniers : 380 lits localisés à la station

Nombre de lits touristiques supplémentaires vraisemblables : **+ 7.000 lits soit l'équivalent de 1.750 logements** (y compris après extension de la station = **+ 2.500 lits**)

Activités

Objectif à satisfaire (superficies, typologie) : **Projet de ZA au Plan de Phazy**

Incidences sur les réseaux

Population future :

Population théorique future en pointe :

850 RP + (9.948+(100x4)) RS + (8.500+7.000) touristes = 26.698 personnes

Population future en pointe hors extension de la station, en fonction du taux de remplissage :

850 + (10.348 * 80%) + (8.500*90%) = **16.778 personnes**

Ressource actuelle en eau potable : **39,75 l/s ⇒ 17.175 personnes**

Réseau du Chef-lieu : 17 l/s ⇒ 7.350 personnes

Réseau du hameau de Barbein : 0,75 l/s ⇒ 325 personnes

Réseau de Risoul 1850 : 22 l/s ⇒ 9.500 personnes

Capacité d'assainissement : **STEP de Guillestre d'une capacité de 20.000 EH, avec de extension de 9000EH programmée**

Electricité : Pas de problème



Détail de la capacité d'accueil touristique :

- Résidences de tourisme : 2446 lits
- Hôtels : 251 lits
- Villages vacances : 560 lits
- Refuges : 31 lits

Total lits marchands : 3288

- Résidences secondaires : 15026 lits
 - o *Dont 8265 de meublés de tourisme*

⇒ Total : **18.314 lits**